



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

EP



UNEP(DEPI)/MED WG. 316/7
14 juin 2007
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE
MED POL**

Réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL

Hammamet (Tunisie), 25-28 juin 2007

**ACTIVITÉS DONT L'EXÉCUTION EST PROPOSÉE AU COURS DE
L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009 DANS LE CADRE DE MED POL**

TABLE DES MATIÈRES

SOUS-PROGRAMME 1: APPLICATION DU PROTOCOLE "TELLURIQUE"	1
SOUS-PROGRAMME 2: APPLICATION DU PROTOCOLE "IMMERSIONS"	4
SOUS-PROGRAMME 3: APPLICATION DU PROTOCOLE "DÉCHETS DANGEREUX"	6
SOUS-PROGRAMME 4: ÉVALUATION DE L'APPLICATION DES PROTOCOLES "TELLURIQUE", "IMMERSIONS" ET "DÉCHETS DANGEREUX".....	9
SOUS-PROGRAMME 5: UTILISATION D'OUTILS D'APPLICATION	13
SOUS-PROGRAMME 6: MODIFICATIONS PHYSIQUES ET DESTRUCTION DES HABITATS	16
SOUS-PROGRAMME 7: SANTÉ PUBLIQUE.....	18
SOUS-PROGRAMME 8: COOPÉRATION ET ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS	20
SOUS-PROGRAMME 9: PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES ET LARGE DIFFUSION DU MED POL AUPRÈS DU PUBLIC	23
SOUS- PROGRAMME 10: PRODUCTION D'ÉNERGIE ET TRANSPORT MARITIME	25

SOUS-PROGRAMME 1: APPLICATION DU PROTOCOLE "TELLURIQUE"

BUT: Faciliter l'application du Protocole "tellurique" et du PAS

Objectifs:

- 1- faciliter le financement des plans d'action nationaux (PAN)
- 2- élaborer une méthodologie de quantification des apports provenant de sources diffuses
- 3- élaborer un mécanisme d'approche différenciée à appliquer au processus de réduction de la pollution indiqué dans les PAN
- 4- lancer des projets de démonstration dans le cadre du Partenariat stratégique FEM

Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, les Parties contractantes ont établi et approuvé leurs plans d'action nationaux (PAN) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre. Les PAN énoncent, entre autres, les priorités d'action qui devraient être engagées par les autorités nationales en vue de réduire les apports de polluants provenant de sources ponctuelles afin de respecter les obligations découlant du PAS et du Protocole "tellurique". Dans ce contexte, le MED POL travaillera étroitement avec les institutions de financement nationales, régionales (UE et BEI) et internationales (FEM et BM) pour assurer le financement des actions prioritaires des PAN. Une attention particulière sera portée à l'Initiative "Horizon 2020" et au Partenariat stratégique FEM.

De plus, avec le concours d'experts régionaux, le Secrétariat fera le point des connaissances sur la quantification des apports dans le milieu marin émanant de sources diffuses en vue de définir un processus fiable qui pourrait servir à évaluer l'ordre de grandeur des apports de polluants émanant de ces sources et permettre ainsi l'élaboration d'une politique régionale appropriée pour s'attaquer à cette question..

En réponse à la demande des Parties contractantes d'explorer les modalités d'application d'une approche différenciée pour la mise en œuvre des PAN et suite aux résultats des deux réunions de consultation régionales tenues avec des représentants des pays, des parties prenantes et d'ONG au cours de l'exercice biennal, le MED POL s'emploiera à appliquer la feuille de route convenue pour l'élaboration d'un mécanisme différencié détaillé reposant sur des valeurs limites d'émission (VLE) pour les secteurs industriels en cause. À cette fin, le Secrétariat continuera de travailler étroitement avec des experts régionaux et les représentants des pays en vue de parvenir à un accord sur le mécanisme à soumettre aux Parties contractantes pour une éventuelle adoption en 2009. Le MED POL prendra en compte les activités similaires en cours, telles que celles entreprises au titre de la directive IPPC et de la directive sur l'échange de quotas d'émissions. Parallèlement, le MED POL continuera à déployer tous les efforts nécessaires pour catalyser et faciliter le financement des actions prioritaires des PAN.

L'exécution des activités liées au MED POL dans le cadre du Partenariat stratégique FEM-BM-PAM devrait marquer un jalon dans la mise en œuvre du PAS. Suite à l'approbation escomptée du Partenariat par le Conseil du FEM, le MED POL lancera, au cours de l'exercice 2008-2009, cinq projets pilotes en Turquie, en Algérie, au Liban et en Syrie, respectivement, sur les réformes politiques à réaliser dans quatre secteurs

industriels (tanneries, huiles lubrifiantes, piles/accumulateurs, et engrais) et un projet pilote pour l'élaboration de VLE et de normes de qualité de l'environnement (NQE).

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilité	Indicateurs de réalisation	Initiatives connexes
	Application du Protocole "tellurique"				
Recommandation de la réunion des Parties contractantes à Portor en 2005	Coopération avec la CE, la BENI, le FEM, la BM (identification de projets, missions, réunions)	Interventions de réduction de la pollution des PAN financées	Le MED POL et les autorités des pays	Projets réalisés	- Horizon 2020 - Partenariat stratégique FEM
-Art. 4 du Protocole "tellurique"	Estimation des apports provenant de sources diffuses	Élaboration de modèle(s) pour la quantification des rejets transférés par les cours d'eau et les bassins hydrographiques	Le MED POL avec les institutions méditerranéennes compétentes	Modèle(s) approuvés par les experts nationaux	-Partenariat stratégique FEM
-Action 21 -POC -SMDD -PAS	Élaboration d'un mécanisme de différenciation pour la réduction de la pollution	Mécanisme de différenciation basé sur les VLE	Le MED POL avec des experts régionaux	Mécanisme adopté par les Pc	-Protocole de Kyoto -IPPC - Directive sur l'échange de quotas d'émissions
-Articles 5 et 15 du Protocole "tellurique" -PAS	Exécution des activités du Partenariat stratégique FEM liées au MED POL - Lancement de projets pilotes à des sites de démonstration en Turquie, en Algérie, au Liban et en Syrie	Réformes politiques nationales pour s'attaquer aux problèmes des tanneries, du phosphogypse, des huiles lubrifiantes et des piles/accus au plomb	Le MED POL en coopération avec le CAR/PP, l'ONUDI et les Coordonnateurs nationaux	Réformes politiques nationales approuvées par l'autorité compétente	Partenariat stratégique FEM

SOUS-PROGRAMME 2: APPLICATION DU PROTOCOLE "IMMERSIONS"

BUT: Faciliter l'application des lignes directrices sur l'immersion aux termes de l'article 6, par. 2, du Protocole, et l'entrée en vigueur du Protocole amendé.

Objectif: Fournir un concours technique aux pays pour faciliter l'application du Protocole "immersions et de ses lignes directrices.

Le MED POL, en coopération étroite avec le Secrétariat de la Convention de Londres et les autorités compétentes et parties prenantes nationales, continuera à fournir un concours juridique, institutionnel et technique pour faciliter l'application des lignes directrices pour la gestion des déchets et matières visés à l'article 4, par. 2, du Protocole. Des réunions de parties prenantes nationales seront organisées en Algérie, en Albanie, en Croatie et en Bosnie-Herzégovine. Une nouvelle évaluation, pour l'ensemble de la région, des activités d'immersion au cours de la période 2003-2007 sera établie sur la base des données communiquées par les Parties contractantes au titre des rapports nationaux et sur la base des données et informations recueillies directement auprès des autorités nationales. Le Secrétariat élaborera, avec l'assistance d'experts régionaux, des lignes directrices pour la fixation de valeurs limites seuil nationales (VLSN) en vue d'évaluer la toxicité des matériaux de dragage, valeurs qui seront utilisées par les autorités nationales comme élément du système d'autorisation. Par ailleurs, le MED POL, complètera, sur la base des données communiquées par les pays, la carte régionale indiquant les sites d'immersion de munitions qui sera utilisée par les autorités maritimes et les associations de pêcheurs de l'ensemble de la région. Enfin, le MED POL étudiera la faisabilité de l'utilisation, au profit des Parties, des lignes directrices sur la gestion des déchets établies par la Convention de Londres.

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilité</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Initiatives connexes</i>
	<i>Application du Protocole "immersions"</i>				
Article 6, par. 2, du Protocole "immersions"	Application des lignes directrices adoptées 1. Organisation de réunions de parties prenantes nationales. 2. Élaboration de lignes directrices pour les VLSN 3. Actualisation d'une carte régionale sur les sites d'immersion de munitions	1. Six réunions de parties prenantes nationales organisées 2. Lignes directrices pour les VLSN élaborées 3. Nouvelle carte actualisée sur les sites d'immersion de munitions	Le MED POL en coopération avec les Coordonnateurs nationaux concernés et le Secrétariat de la Convention de Londres	1) Montages institutionnels et coopération améliorée entre parties prenantes nationales. 2) Lignes directrices approuvées par les Coordonnateurs nationaux 3) Carte établie et distribuée à tous les pays	Activités de la Convention de Londres

SOUS-PROGRAMME 3: APPLICATION DU PROTOCOLE "DÉCHETS DANGEREUX"

BUT: Faciliter l'application du Protocole et son entrée en vigueur

Objectifs:

- 1- Mener à bien le projet sur la gestion des huiles lubrifiantes en Bosnie-Herzégovine
- 2- Contribuer à l'élaboration d'un plan d'action visant à lutter contre le trafic illicite de déchets dangereux dans les pays arabes
- 3- Exécuter des projets de démonstration pour la gestion et l'élimination des PCB

En coopération avec le Secrétariat de la Convention de Bâle et son Centre régional de Bratislava, le MED POL mènera à bien le projet engagé en Bosnie-Herzégovine pour la préparation d'un plan de gestion des huiles lubrifiantes.

En coopération avec le Secrétariat de la Convention de Bâle et son Centre régional du Caire, le MED POL lancera un projet pour fournir l'aide technique et financière nécessaire aux pays arabes méditerranéens en vue d'élaborer une stratégie et un plan de lutte contre le trafic illicite de déchets dangereux dans ces pays. Les principales étapes en vue d'établir la stratégie et le plan d'action comprendront:

- 1- la collecte d'informations et l'examen de stratégies et systèmes de veille similaires concernant d'autres régions
- 2- l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action à présenter à un atelier régional
- 3- la proposition d'un mécanisme financier et d'une unité de coordination pour la stratégie et le plan d'action
- 4- la convocation d'une réunion technique de haut niveau chargée d'examiner les questions budgétaires et financières, les mécanismes de collaboration et les éléments de la stratégie et du plan d'action
- 5- la convocation d'un atelier régional de haut niveau afin d'y présenter la stratégie et le plan d'action et de convenir de leur teneur, de convenir aussi de mécanismes de mise en œuvre et d'examiner les mécanismes financiers
- 6- large diffusion de la stratégie et du plan d'action
- 7- présentation de la stratégie et du plan d'action aux Ministres de l'environnement des États arabes lors de leur réunion annuelle avec la Ligue des États arabes.

Après l'approbation escomptée du Partenariat stratégique FEM par le Conseil du FEM, le MED POL, en coopération avec le CAR/PP, lancera cinq projets de démonstration pour la gestion environnementale et l'élimination des PCB en Albanie, en Égypte, en Syrie, en Libye et au Liban. Les projets visent à l'application d'un programme de capacités national sur les moyens de réaliser un processus d'élimination (sélection, confinement, autorisation, expédition et élimination) pour les huiles et le matériel contaminés par les PCB à un ou plusieurs sites de démonstration sélectionnés ainsi qu'à l'application d'un programme de renforcement des capacités au plan national sur les questions environnementales et sanitaires de la gestion des PCB à l'intention des parties prenantes et du public. Il est prévu que, à l'issue de ce programme portant sur cinq ans, 1100 tonnes de PCB auront été éliminées dans le cadre de tous les projets de démonstration. Ces activités, menées dans le cadre du Partenariat stratégique, sont

considérées comme une contribution concrète à l'application des Plans nationaux de mise en œuvre de la Convention de Stockholm.

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilité</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Initiatives connexes</i>
	<i>Application du Protocole "déchets dangereux"</i>				
Article 4 du Protocole "déchets dangereux"	Application du volet PCB du Partenariat stratégique FEM	Projets de démonstration en Albanie, en Égypte, en Libye, en Syrie et au Liban	Le MED POL en coopération avec le CAR/PP	Programmes nationaux lancés par les compagnies d'électricité pour la gestion et l'élimination écologiquement rationnelles des huiles et du matériel contaminés par des PCB.	Partenariat stratégique FEM
Art. 5, par. 5, et art. 8 du Protocole "déchets dangereux"	Renforcement de la coopération avec les Centres régionaux de la Convention de Bâle dans le cadre de l'exécution de projets conjoints 1) Modèle régional pour la gestion des huiles lubrifiantes en Bosnie-Herzégovine. 2) Plan de lutte contre le trafic illicite de déchets dangereux dans les pays arabes	1) Projet pilotes en Bosnie-Herzégovine mené à bien 2) Plan d'action très complet et harmonisé concernant les pays arabes préparé	Le MED POL en coopération avec les Coordonnateurs nationaux, la Convention de Bâle et ses Centres régionaux	1) Un modèle régional pour un système de écologiquement rationnel de gestion des huiles lubrifiantes est élaboré et affiché sur le site web du PAM 2) Une stratégie et un plan de lutte contre le trafic illicite de déchets dangereux sont convenus par les Parties contractantes concernées	Convention de Bâle et ses Centres régionaux (BCRC)

SOUS-PROGRAMME 4: ÉVALUATION DE L'APPLICATION DES PROTOCOLES "TELLURIQUE", "IMMERSIONS" ET "DÉCHETS DANGEREUX"

BUT: Surveiller l'efficacité des mesures nationales prises en application des Protocoles

Objectifs:

- 1- Aider les pays à formuler et mettre en place des programmes nationaux de surveillance continue conformément à l'article 12 de la Convention et à l'article 8 du Protocole "tellurique"
- 2- Évaluer l'état de la pollution du milieu marin en Méditerranée et déterminer ses tendances
- 3- Actualiser la méthodologie et le contenu des BBN
- 4- Mettre au point un jeu complet d'indicateurs de la pollution marine

Comme les Protocoles ont pour but de réduire les apports de contaminants dans le milieu marin, un moyen d'évaluer l'efficacité des mesures prises en application desdits Protocoles consiste à surveiller en permanence la qualité du milieu marin afin de déceler les améliorations qui la caractérisent.

Aux termes de l'article 12 de la Convention de Barcelone, toutes les Parties instaurent des programmes de surveillance continue et désignent les autorités chargées d'assurer la surveillance continue de la pollution. De plus, l'article 8 du Protocole "tellurique" stipule que ces programmes de surveillance ont pour objet:

- a) "d'évaluer systématiquement, dans la mesure du possible, les niveaux de pollution le long des côtes, notamment en ce qui concerne les secteurs d'activité et les catégories de substances énumérées à l'annexe I, et de fournir périodiquement des renseignements à ce sujet; et
- b) d'évaluer le caractère effectif des plans d'action, programmes et mesures mis en œuvre en application du présent Protocole pour éliminer, dans toute la mesure du possible, la pollution du milieu marin."

Les activités de surveillance continue de MED POL-Phase IV sont conçues sur la base de ce qui précède et autour des objectifs spécifiques ci-après:

- déterminer les tendances temporelles de quelques contaminants sélectionnés dans les eaux côtières et plus spécialement dans les zones de "points chauds" en vue d'évaluer l'efficacité des mesures politiques et des actions prises;
- entreprendre des évaluations périodiques de l'état de l'environnement dans les zones de "points chauds" et les zones côtières en général (nécessaires pour fournir des informations aux décideurs sur la base de l'état environnemental des zones qui sont soumises à des pressions anthropiques), et
- combattre la pollution en imposant le respect des limites réglementaires nationales/internationales.

Les Parties contractantes sont tenues d'instaurer des programmes de surveillance continue nationaux comportant une surveillance de l'état et des tendances, une surveillance du respect des obligations (ou surveillance de la conformité) et une

surveillance des charges polluantes. Une aide financière sera fournie aux pays qui en ont encore besoin. Les Parties sont incitées et aidées à entreprendre également une surveillance des effets biologiques et une surveillance de l'eutrophisation, s'il y a lieu. Les études de base seront poursuivies en coopération avec les projets en cours pour couvrir l'Adriatique et la Méditerranée du Sud-Est.

L'assurance qualité des données est déterminante pour assurer des données fiables et de bonne qualité. L'AIEA continuera à être chargée des contaminants chimiques et l'Université d'Alessandria (Italie) des biomarqueurs. Le MED POL aidera les laboratoires à participer aux exercices QUASIMEME sur les paramètres de l'eutrophisation. L'AIEA organisera également des cours de formation à l'analyse des métaux lourds et des substances organiques. Plus concrètement, s'agissant des effets biologiques, un exercice d'interétalonnage aura lieu en 2008, tandis qu'un atelier conjoint avec le CIEM (OSPAR) et HELCOM se tiendra en 2009.

Le processus d'actualisation des méthodes de référence pour la surveillance continue et l'analyse sera lancé en 2009.

Comme il est indiqué dans le programme MED POL-phase IV qui a été approuvé, la surveillance de la conformité sera avant tout centrée sur la surveillance des apports de charges polluantes susceptibles d'atteindre le milieu marin directement ou indirectement à partir de sources ponctuelles dans la ou les régions administratives et au niveau national. Ainsi, avec le concours d'experts régionaux, le MED POL mettra à jour la méthodologie utilisée pour l'établissement des Bilans de base nationaux d'émissions/rejets de polluants (BBN) afin de faciliter et d'améliorer l'évaluation des charges provenant de sources ponctuelles industrielles. et il fournira une aide technique et financière aux experts nationaux désignés pour organiser leur exercice national de surveillance de la conformité pour les années 2008-2009.

Le bilan régional et national de l'état de production des données et informations en vue d'évaluer les indicateurs de pollution marine (IPM), qui a été établi par des experts régionaux et nationaux, a indiqué que le Secrétariat et les autorités nationales devraient consentir davantage d'efforts pour harmoniser la production de données et informations afin de disposer d'un jeu intégré, complet et fiable d'indicateurs qui serviraient, à un stade ultérieur, à établir le rapport sur l'état de l'environnement basé sur les indicateurs DPSIR. À cette fin, le MED POL s'emploiera activement avec l'AEE, MEDSTAT et le Plan Bleu, à harmoniser les activités, et il fournira une aide technique et financière aux institutions nationales chargées des programmes de surveillance continue.

Comme la dernière version actualisée du rapport sur les "points chauds" de pollution a été réalisée en 2003, une nouvelle actualisation sera faite en coopération avec les autorités nationales, eu égard aux renseignements complémentaires fournis par les BBN et les PAN.

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilité	Indicateurs de résultats	Initiatives connexes
	Évaluation de l'application des Protocoles				
Art. 12 de la Convention et art. 8 du Protocole "tellurique"	Assistance aux pays pour la formulation/mise en œuvre des programmes nationaux de surveillance continue, y compris la surveillance des aspects sanitaires	Bases de données nationales et régionales	Les Parties contractantes en coopération avec le MED POL	Un certain nombre de programmes nationaux et accords de surveillance signés; quantité de données produite	
PAS et MED POL- Phase IV	Surveillance continue des charges	Méthodologie et teneur des BBN actualisées.	Les Parties contractantes avec le concours du MED POL	Un certain nombre de BBN actualisés	Registre EPER de l'UE
MED POL-Phase IV	Assistance aux pays pour la formulation/mise en œuvre des programmes de surveillance de l'eutrophisation et de biosurveillance	Données et rapports sur l'eutrophisation et la biosurveillance	Les Parties contractantes avec le concours du MED POL	Quantité de données produites	
MED POL-Phase IV	Assistance aux études de base	Données et rapports	Les Parties contractantes avec le concours du MED POL	Quantité de données produites	Projets INTERREG
MED POL-Phase IV	Élaboration et/ou actualisation des méthodologies communes de surveillance continue et d'analyse	Document de méthodologies communes de surveillance continue et d'analyse actualisé et affiché sur le site web	Le MED POL en coopération avec l'AIEA	Plusieurs méthodologies publiées	AIEA

MED POL- Phase IV	Assurance qualité des données 1) Contaminants chimiques 2) Biosurveillance 3) Eutrophisation	Données de bonne qualité	Le MED POL avec : 1) l'AIEA 2) l'Univ. d'Alessandria (Italie) 3) QUASIMEME	Résultats de l'exercice d'interétalonnage	1) AIEA 2) BEQUALM 3) QUASIMEME
- Recom. de la réunion des Parties à Catane 2003	Mise au point d'indicateurs de pollution marine (IPM)	Capacité et aptitude renforcées des Parties à évaluer les IPM	Le MED POL en coopération avec l'AEE, le PB, MEDSTAT et les Coordonnateurs nationaux	Évaluation de l'état du milieu marin sur la base des indicateurs DPSIR	AEE-PB
-PAS	Préparation d'un rapport mis à jour sur les "points chauds" de pollution	Les tendances des "points chauds" de pollution surveillées	OMS/MED POL avec l'assistance des Parties contractantes	Publication du rapport actualisé	

SOUS-PROGRAMME 5: UTILISATION D'OUTILS D'APPLICATION

BUT: Renforcer les capacités des autorités nationales à faire rapport et recueillir des informations, favoriser le transfert de technologies, développer les systèmes d'inspection et la surveillance continue

Objectifs:

- 1- Rendre opérationnelle la Phase I du Système d'information MED POL
- 2- Élaborer un mécanisme de transfert de technologies
- 3- Mettre en œuvre les IETMP (PRTR)
- 4- Assurer une bonne exécution du suivi
- 5- Aider les pays à renforcer leurs systèmes d'inspection

Suite à l'étroite coopération entre le MED POL et l'Info/RAC, il est prévu que la Phase I du système d'information MED POL sera opérationnelle d'ici à janvier 2008. Elle comprendra deux modules: un réseau Intranet qui améliorerait la communication entre les cadres du Secrétariat du PAM, les Parties contractantes et les parties prenantes, et un système de notification "en ligne" sur la surveillance des tendances et la surveillance de la conformité. Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, le MED POL poursuivra sa coopération avec l'Info/RAC afin de revoir les formulaires de rapport et de compléter le système de rapports avec deux bases de données supplémentaires; le système de suivi de la mise en œuvre des PAN, le système de rapports nationaux portant sur les Protocoles et le développement de deux modules supplémentaires, à savoir la restitution graphique et le SIG, seront lancés au cours de cet exercice biennal.

Faciliter et renforcer le transfert de technologies et de savoir-faire entre les pays méditerranéens constitue un outil important pour assurer une mise en œuvre efficace des PAN. À cet égard, le MED POL lancera au cours de l'exercice biennal un exercice de réflexion intensive entre les Coordonnateurs nationaux, les experts régionaux et les parties prenantes en vue de déterminer les éléments à utiliser pour établir un mécanisme efficace de transfert de technologies à soumettre aux Parties contractantes pour adoption.

L'IETMP ne cesse de gagner en importance en tant qu'outil efficace de notification appropriée en vue d'une bonne gestion de la pollution industrielle aux niveaux mondial et régional. Le MED POL continuera de fournir, en coopération avec le CIS-ONUDI, une aide financière et technique: à l'Égypte en vue de finaliser la Phase II du projet d'IETMP qui porte sur tous les grands sites industriels et Directions de l'environnement littoral de Méditerranée, à la Turquie afin d'étendre le système d'IETMP à d'autres Directions de l'environnement littoral, et au Maroc pour finaliser le projet pilote à Tanger.

Le MESL-AIEA continuera d'organiser des cours de formation en matière de surveillance continue. Jusqu'ici ces cours étaient avant tout axés sur l'analyse des métaux lourds et des substances organiques, mais le MED POL mènera une enquête dans les pays pour déterminer si de nouveaux cours de formation s'imposent. Et il apparaît clairement que, avec l'application de l'approche écosystémique, les indicateurs complémentaires qu'il conviendra de mesurer nécessiteront une extension des activités existantes.

En réponse à une demande de la Syrie et de la Turquie, des cours de formation nationaux à l'exploitation et à la gestion des stations d'épuration d'eaux usées seront organisés. Un exercice d'interétalonnage concernant les activités de surveillance en rapport avec la santé sera organisé au cours de l'exercice biennal et sera combiné avec la réunion concernant l'application des lignes directrices approuvées sur les eaux de baignade.

En ce qui concerne le renforcement des systèmes d'inspection dans les pays, la réunion régulière du Réseau sur le respect des obligations et l'application effective se tiendra en 2009 avec pour principal objet l'application des indicateurs de conformité et de mise en œuvre effective. Il est à prévoir que la réunion préconisera une poursuite des activités sur les indicateurs. L'assistance en matière technique, institutionnelle et organisationnelle continuera à être octroyée aux pays sur demande.

Les activités relatives aux systèmes d'inspection, incluses dans le Partenariat stratégique FEM, seront lancées sitôt l'approbation escomptée du projet. Une étude préliminaire a indiqué que les pays ci-après tireront le plus parti des activités: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Liban, Maroc, Monténégro, Syrie et Turquie. Il est prévu que, dans chaque pays, les activités dureront au moins un an et demi, et que, pour l'ensemble du projet dans les pays concernés, elles porteront en tout sur cinq ans. En 2008, le projet débutera dans deux pays. Les travaux comprendront la formulation de plans d'action pour le système d'autorisation, le respect des obligations et l'inspection, la formation de corps d'inspecteurs nationaux dans le cadre d'ateliers et la rédaction d'amendements à la législation nationale pour ce qui touche aux systèmes d'inspection. Ainsi, une réunion initiale chargée d'examiner la législation existante sera organisée au niveau national, suivie d'un atelier national au cours de la période d'un an et demi, et une réunion finale se tiendra dans le but de proposer d'éventuels amendements à la législation existante.

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilité	Indicateurs de résultats	Initiatives connexes
	Utilisation d'outils d'application				
Art. 10 du Protocole "tellurique"	Organisation et exécution de programmes de renforcement des capacités - Cours de formation à l'exploitation et à la gestion des stations d'épuration d'eaux usées	Personnel formé	L'OMS/MED POL en coopération avec les Parties contractantes	Un certain nombre de personnes formées	
MED POL- Phase IV	Cours de formation à l'analyse de contaminants chimiques	Personnel formé	Le MED POL en coopération avec l'AIEA	Un certain nombre de personnes formées	
Art. 15 de la Convention de Barcelone	Élaboration du système d'information MED POL 1) Mise en place de bases de données 2) Élaboration de modules de restitution graphique et de SIG	Réseau Intranet et système de notification "en ligne" pour MED POL	Le MED POL avec le concours de l'Info/RAC et des Coordonnateurs nationaux	Système rendu opérationnel	EMWIS (SEMIDE) EUWI-MED
Art .5, par. 9, et art. 10 du Protocole "tellurique"	Mise en place d'un mécanisme de transfert de technologies	Mécanisme de transfert de technologies	MED POL	Mécanisme de transfert de technologies convenu par les Parties	CAR/PP
Art 6 du Protocole "tellurique"	Renforcement des systèmes d'inspection dans tous les pays; programmes de renforcement des capacités 1) réunion du Réseau sur le respect des obligations et l'application effective 2) Assistance aux pays sur demande pour le renforcement de leurs systèmes d'inspection	1) Indicateurs de mise en œuvre 2) Assistance technique, institutionnelle, organisationnelle et financière sur demande	L'OMS/MED POL en coopération avec les Parties contractantes L'OMS/MED POL	1) Mise au point d'indicateurs de conformité et d'application effective 2) Assistance octroyée à trois pays	FEM
-Onzième réunion des Parties contractantes	Lancement d'IETMP dans tous les pays 1) Finalisation de la phase II de l'IETMP en Égypte 2) Lancement de la Phase II de l'IETMP en Turquie 3) Lancement de l'IETMP du Maroc à Tanger	Formulaire de rapport et base de données mis en place	Le MED POL en coopération avec l'ICS-ONUDI et les Coordonnateurs nationaux	Systèmes d'IETMP rendus opérationnels	CE (EPER) CEE/ONU

SOUS-PROGRAMME 6: MODIFICATIONS PHYSIQUES ET DESTRUCTION DES HABITATS

BUT: Réduire les impacts sur le milieu marin des détritits et des usines de dessalement de l'eau de mer

Objectifs:

- 1- Préparer une campagne de sensibilisation ciblée sur les impacts des usines de dessalement
- 2- Élaborer un plan régional de gestion des détritits

Le problème des détritits marins dans la région a deux grandes causes: une gestion inappropriée des déchets solides du littoral (le plus souvent dans les pays du Sud et de l'Est), une prise de conscience défailante des usagers de la mer tels que les estivants sur les plages, les touristes, les responsables du trafic maritime, les pêcheurs, etc. Aussi le MED POL continuera-t-il à fournir une aide aux pays pour le lancement d'un projet pilote sur la gestion des détritits côtiers au Maroc et en Libye, et il publiera et diffusera les résultats à mi-parcours de la campagne de sensibilisation et d'éducation sur la gestion des détritits marins (doc. UNEP(DEPI)/MED WG.316/Inf.7). En outre, le MED POL, avec le concours d'experts régionaux et en coordination avec le programme des mers régionales du PNUE, élaborera un Plan d'action pour la gestion des détritits à soumettre aux Parties contractantes en 2009 en vue d'une éventuelle adoption..

La nécessité du dessalement de l'eau de mer devient de plus en plus pressante en Méditerranée à mesure qu'augmentent les besoins en eau. L'on estime que, d'ici à 2010, les besoins en eau dans la région augmenteront de 32% au moins pour les pays des rives Sud et Est.

Ainsi, comme l'industrie du dessalement ne cesse de se développer dans la région méditerranéenne, le MED POL, en coopération avec la Société européenne de dessalement (EDS), continuera à informer les autorités nationales compétentes, le secteur privé spécialisé, les ingénieurs et les techniciens, des effets néfastes de cette activité sur le milieu marin, et à faciliter l'application des lignes directrices MED POL pour une gestion écologiquement rationnelle des usines de dessalement de l'eau de mer adoptée par les Parties contractantes en 2003.

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilité</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Initiatives connexes</i>
	<i>Modifications physiques et destruction des habitats</i>				
-Treizième réunion des Parties contractantes, - article 5 du Protocole "tellurique"	Préparation d'une campagne de sensibilisation ciblée aux impacts des usines de dessalement	Campagne de sensibilisation	Le MED POL en coopération avec la Société européenne de dessalement (EDS) et les Coordonnateurs nationaux	Programmes nationaux	Société européenne de dessalement (EDS)
- Onzième réunion des Parties contractantes, - Art. 5 du Protocole "tellurique"	Élaboration d'un plan d'action régional stratégique pour la gestion des détritrus côtiers	Plan d'action	Le MED POL avec les Coordonnateurs nationaux et les ONG	Programmes nationaux	- Programme des mers régionales du PNUE - GPA/PNUE - ONG

SOUS-PROGRAMME 7: SANTÉ PUBLIQUE

BUT: Évaluer et réduire la pollution par les eaux usées atteignant la Méditerranée, améliorer la qualité des eaux de baignade et des eaux conchylicoles, et réduire les risques sanitaires dus aux établissements touristiques

Objectifs:

- 1- Aider les pays à mieux exploiter et gérer les stations d'épuration des eaux usées municipales et à réutiliser les eaux traitées
- 2- Aider les pays à mettre en œuvre la surveillance continue des eaux de baignade et des zones conchylicoles

La Méditerranée et ses zones côtières constituent les réceptacles d'un certain nombre de déchets produits sur la côte, si bien que la valeur d'agrément et de loisir que procure la mer aux populations locales ainsi qu'aux millions de touristes qui se rendent chaque année dans la région est gravement menacée. L'un des objectifs généraux de MED POL-Phase IV consiste à évaluer toutes les sources ponctuelles et charges polluantes atteignant la Méditerranée ainsi que l'ampleur des problèmes causés par les contaminants sur les ressources biologiques et non biologiques, santé humaine y comprise, ainsi que sur les valeurs d'agrément et les utilisations des régions marines et côtières. Par conséquent, le projet de lignes directrices sur les eaux de baignade côtières sera finalisé et transmis aux coordonnateurs nationaux pour approbation. Les lignes directrices sont censées contribuer à l'élaboration de divers profils de plages dans cinq pays sélectionnés, conformément à la méthodologie proposée. L'application des lignes directrices, y compris les profils de plage, sera examinée à une réunion de consultation qui se tiendra au cours de l'exercice biennal en combinaison avec un exercice d'interétalonnage. Une méthodologie concernant un plan d'action relatif aux risques sanitaires dans les établissements sanitaires sera élaborée, de même qu'un document de synthèse sur les principaux déterminants de la santé, avec un recensement des besoins.

Étant donné que 2008 a été déclarée "Année internationale de l'assainissement", un document de sensibilisation du public exposant la situation en Méditerranée sera établi. Compte tenu de l'objectif du Millénaire pour le développement concernant l'assainissement et de l'œuvre accomplie sur la gestion des bassins hydrographiques, il sera également dressé une liste des stations d'épuration des eaux usées dans les villes de plus de 2 000 habitants déversant leurs eaux usées dans des fleuves et cours d'eau qui se jettent dans la Méditerranée. Pour l'application des lignes directrices sur la réutilisation des eaux usées traitées, il est prévu que seront organisés au moins cinq stages de formation nationaux sur ce sujet, puisque certains pays ont déjà fait part de leur intérêt à cet égard. Le matériel didactique sera traduit en plusieurs langues (s'il y a lieu) afin de répondre aux besoins des différents stages. Il convient de souligner que la collaboration avec les Parties contractantes, et en particulier avec les Coordonnateurs nationaux pour le MED POL, est de la plus haute importance, faute de quoi la bonne exécution des activités serait compromise.

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilité	Indicateurs de résultats	Initiatives connexes
	Santé publique				
-Article 7 du Protocole "tellurique" - MED POL-Phase IV	- Finalisation et approbation des lignes directrices sur les eaux de baignade - Préparation de profils de plages	Vingt profils de plages dans cinq pays	L'OMS/MED POL avec le concours des Parties contractantes	Un certain nombre de profils de plages dans cinq pays	OMS
-Art. 7 du Protocole "tellurique" -MEDPOL- Phase IV	- Réunion de consultation sur les lignes directrices, y compris les profils de plages, combinée avec un exercice d'interétalonnage	Lignes directrices convenues sur l'évaluation de la qualité des eaux de baignade et les profils de plages	L'OMS/MED POL avec la participation des Parties contractantes	Lignes directrices convenues	
-MEDPOL- Phase IV	Élaboration d'un plan d'action relatif aux risques sanitaires environnementaux dans les établissements touristiques	Plan d'action établi	L'OMS/MED POL avec le concours des Parties contractantes	Plan d'action convenu	OMS
-Article 8 et annexe I du Protocole "tellurique" - PAS	1) Élaboration d'un document de sensibilisation du public à la gestion et au traitement des eaux usées 2) Élaboration d'un document sur les stations d'épuration déversant leurs eaux usées dans les fleuves et cours d'eau 3) Assistance aux pays sur demande	1) Document sur l'assainissement établi 2) Document établi 3) Assistance technique, organisationnelle, institutionnelle et financière octroyée	1) OMS/MED POL 2) OMS/MED POL avec le concours des Coordonnateurs nationaux 3) OMS/MED POL à la demande de Parties contractantes	1) Document sur l'assainissement en vue d'une large diffusion 2) Liste de villes se déversant aux moins dans dix grands fleuves 3) Deux pays à aider	
-PAS	1) Cours de formation à l'application des lignes directrices sur la réutilisation des eaux usées 2) Assistance aux pays pour la réutilisation des eaux usées traitées, sur demande	1) Cinq cours de formation nationaux organisés 2) Assistance technique, organisationnelle et financière octroyée	1) OMS/MED POL en collaboration et coopération avec les Parties contractantes 2) OMS/MED POL à la demande de Parties contractantes	1) Un certain nombre d'experts formés dans cinq pays 2) Assistance fournie à deux pays au moins	

SOUS-PROGRAMME 8: COOPÉRATION ET ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS

BUTS:

- 1- Parvenir à une coopération large et solide avec tous les acteurs nationaux, régionaux et internationaux concernés afin d'améliorer encore les résultats du programme MED POL au profit des pays
- 2- Mieux coordonner les activités MED POL avec les autorités nationales

Objectifs:

- 1- Maintenir et renforcer la coopération avec la communauté scientifique
- 2- Maintenir et améliorer la coopération avec les Secrétariats de Conventions et les organisations qualifiées des Nations Unies
- 3- Stimuler la coopération et lancer des activités conjointes avec les CAR
- 4- Affermir la coopération avec l'UE et l'AEE
- 5- Assurer la participation des ONG aux activités MED POL
- 6- Favoriser la coopération avec le FEM, la Banque mondiale, la BEI, le FFEM et d'autres parties prenantes régionales et internationales
- 7- Maintenir une coopération étroite avec les autorités nationales dans le cadre de réunions et par des contacts

Ainsi que cela a déjà été fait avec succès au cours de la Phase III, les travaux en cours de la communauté scientifique méditerranéenne sur les systèmes de surveillance et d'observation de l'océanographie opérationnelle, tels que MOON et MED GOOS, seront étroitement suivis et la coopération sera renforcée avec ces programmes.

La coopération se poursuivra aussi avec l'OMS et toutes les autres agences/organisations des Nations Unies réalisant des travaux pertinents pour les diverses composantes du MED POL, avec les Secrétariats des Conventions régionales et mondiales et les organisations internationales et intergouvernementales. Dans ce contexte, un atelier conjoint avec le CIEM (OSPAR) et HELCOM sera organisé en 2009 sur la surveillance des effets biologiques en vue d'harmoniser les méthodologies.

La coopération sera également renforcée avec les CAR sur la base de leurs compétences respectives et dans le cadre de l'application de l'approche écosystémique. D'une importance toute particulière pour la Phase IV du MED POL sera une coopération efficace et concrète avec la Commission européenne, eu égard à la pertinence de ses interventions telles que la directive-cadre sur l'eau, la proposition de directive sur la Stratégie marine européenne et l'Initiative "Horizon 2020".

Une coopération étroite sera maintenue avec tous les acteurs régionaux qualifiés dans le domaine des rapports et de la notification, afin de faciliter les efforts des pays ayant des obligations différentes en la matière. À cet égard, le travail fructueux engagé avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) dans le cadre du projet conjoint qui a été signé sera poursuivi.

Les ONG continueront à jouer un rôle déterminant en participant activement à la planification et à l'exécution des activités MED POL. Les ONG seront invitées à prendre part, le cas échéant, à des réunions MED POL, et des partenariats spécifiques seront

établis pour mettre en œuvre des activités concrètes au niveau local, telles que celles relatives à la gestion des détritux côtiers. Un rôle constructif des ONG est également escompté dans la mise en œuvre à long terme des PAN, puisqu'elles ont été associées avec succès à la formulation de ces plans dans un grand nombre de pays.

Les contacts et les liens opérationnels seront intensifiés avec les banques et bailleurs de fonds régionaux et internationaux, tels que la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement, puisque leur participation active pourrait faciliter la mise en œuvre des PAN par les pays. Comme dans le passé, des partenariats à long terme seront recherchés avec le FEM et le FFEM pour des projets et initiatives qui pourraient aider à l'application des activités MED POL.

Un certain nombre de réunions seront organisées pour faciliter la coordination et l'amélioration du programme MED POL. Plus concrètement, une réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL sera organisée, de même qu'une réunion chargée d'examiner les activités de surveillance continue et une autre chargée de passer en revue le PAS et le mécanisme de transfert de technologies. La mise en place d'un mécanisme de financement durable du PAS et des PAN sera l'une des priorités de l'exercice biennal.

La base de données MED POL sera correctement gérée et les données seront mises à disposition en vue des évaluations régionales.

Enfin, le MED POL continuera à aider les scientifiques méditerranéens pour qu'ils participent à des réunions et des cours de formation pertinents.

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilité	Indicateurs de résultats	Initiatives connexes
	Coopération et arrangements institutionnels				
	Atelier conjoint CIEM (OSPAR)/MED POL/HELCOM sur les effets biologiques	Harmonisation des méthodes et de la notification des données	Le MED POL en coopération avec le CIEM	Méthodes harmonisés	- CIEM - Groupe de travail sur les effets biologiques (WGBEC), - HELCOM
	Réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL	Décisions sur le programme MED POL	Le MED POL avec la participation des Coordonnateurs nationaux	Programme correctement coordonné avec les autorités nationales	
	Réunion sur le PAS et le transfert de technologies	Réunion tenue	Le MED POL avec la participation des Parties contractantes	- La mise en œuvre du PAS est correctement suivie - Mécanisme de transfert de technologies identifié	
	Réunion sur les activités de surveillance continue	Recommandations en vue d'une amélioration des activités de surveillance	Le MED POL avec la participation des Parties contractantes	Exécution des activités de surveillance continue améliorée	
	Mise en place d'un mécanisme de financement durable du PAS destiné à être géré par l'Unité MED POL	Mécanisme mis en place	Le MED POL en coopération avec les Coordonnateurs nationaux	Assistance fournie aux pays pour assurer la durabilité financière du PAS et des PAN	Partenariat stratégique FEM
	Gestion de la base de données MED POL	Base de données correctement gérée	Le MED POL en coopération avec l'Info/RAC	Données et informations facilement accessibles	
	Aide à la formation et allocation de bourses	Participation de scientifiques à des cours de formation et à des réunions	Le MED POL en coopération avec des ONG	Personnes informées et formées	

SOUS-PROGRAMME 9: PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES ET LARGE DIFFUSION DU MED POL AUPRÈS DU PUBLIC

BUTS:

- 1- Faciliter la mise en œuvre des PAN aux niveaux national et local
- 2- Améliorer et approfondir les connaissances sur les activités et réalisations du MED POL

Objectifs:

- 1- Faciliter la participation des parties prenantes nationales et régionales, et notamment du secteur privé, à la mise en œuvre des PAN
- 2- Mettre en place un Système d'information MED POL et appliquer la stratégie du PAM pour ce qui touche aux activités MED POL

Étant donné que les parties prenantes ont été activement associées au processus d'élaboration des PAN, le MED POL, en coopération avec l'Initiative "Horizon 2020", le FEM, la Banque mondiale et les ONG qualifiées, fournira un concours aux autorités nationales en vue d'organiser des réunions destinées à informer les parties prenantes de l'état d'avancement des PAN et de promouvoir leur participation au processus de suivi et d'évaluation. De surcroît, le MED POL, en coopération étroite avec le CAR/PP, s'adressera aux associations régionales de l'industrie et du commerce telles que l'ASCAME, EUROCHLOR et d'autres organismes compétents, afin de favoriser la mise en œuvre des PAN dans leurs champs d'action respectifs. Le cas échéant, des partenariats spécifiques seront instaurés.

Le MED POL, en coopération avec l'Info/RAC, appliquera la Stratégie du PAM en matière d'information et un système permettant de rehausser la visibilité du MED POL. De plus, le MED POL aidera les autorités nationales à créer des sites web nationaux sur le MED POL.

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilité</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Initiatives connexes</i>
	<i>Large diffusion auprès du public et participation des parties prenantes</i>				
MED POL IV	Préparation de sites web nationaux sur les activités et réalisations MED POL	Rehausser la visibilité du MED POL au niveau national	Le MED POL et les Coordonnateurs nationaux	Sites web rendus opérationnels	
MED POL IV	Organisation de réunions au niveau national à l'intention des parties prenantes	Faciliter la mise en œuvre des PAN	Le MED POL avec les Coordonnateurs nationaux	Parties prenantes informées	

SOUS- PROGRAMME 10: PRODUCTION D'ÉNERGIE ET TRANSPORT MARITIME

BUTS:

- 1- Développer une approche stratégique afin d'introduire des activités, objectifs chiffrés et mesures pour réduire la pollution de la mer et de l'eau d'origine terrestre et due aux centrales électriques (production d'énergie) et aux utilisations finales d'énergie affectant le milieu marin
- 2- Définir d'éventuelles activités MED POL en relation avec les effets sur l'environnement du transport maritime

Objectifs:

- 1- Élaborer des lignes directrices pour une application écologiquement rationnelle de politiques d'efficacité énergétique et de sources d'énergie renouvelables aux niveaux national et local, et établir un portefeuille de projets pilotes
- 2- Préparer un examen des effets du transport maritime sur l'environnement

Certaines activités initiales relatives à la production d'énergie et à ses effets sur la pollution, en rapport avec des dispositions spécifiques du PAS, sont présentement en cours. En particulier, une étude sur l'efficacité énergétique et les incidences de l'énergie sur le milieu marin de la Méditerranée est actuellement réalisée pour passer en revue la production d'énergie dans la région et définir la politique et les mesures nécessaires pour prévenir et réduire la pollution dans le cadre de la mise en œuvre du PAS et des PAN. Les résultats de l'étude seront présentés aux Parties contractantes à un stade ultérieur, avec des propositions concrètes d'activités, pour examen et approbation. Dans l'intervalle, il est proposé d'élaborer des lignes directrices pour faciliter l'application écologiquement rationnelle des politiques d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique aux niveaux national et local, et d'établir un portefeuille de projets pilotes.

Le portefeuille de projets pilotes sera centré sur: a) le déploiement d'options de mécanismes et sources de financement en appui à la mise en œuvre du volet du PAS consacré à l'énergie; b) le transfert de technologies concernant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique aux pays bénéficiaires; c) le renforcement des capacités dans le domaine des projets pilotes. Le portefeuille de projets sera établi dans le cadre du Partenariat méditerranéen pour les énergies renouvelables (programme MEDREP), une initiative de type II lancée par le Ministère italien de l'environnement, du territoire et de la mer au Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable en août 2002. En septembre 2004, le MEDREP a été renforcé avec la création officielle d'un centre opérationnel, le *Centre méditerranéen des énergies renouvelables (MEDREC)* en Tunisie, en tant que pivot de la mise œuvre du projet en Afrique du Nord.

Le MEDREP s'emploie à ce que les structures réglementaires encouragent l'intégration de l'énergie durable, favorisent l'utilisation efficace de l'énergie, et attirent des investissements dans le secteur des énergies renouvelables. Le MEDREP joue un rôle de premier plan pour aider les pays à créer des cadres politiques qui créent un environnement propice à des investissements valables et atténuent les risques d'investissement. C'est dans ce contexte que le MED POL s'efforcera de préparer un portefeuille de projets pilotes qui pourraient s'inscrire dans le champ d'action du MEDREP.

S'agissant du transport maritime, au cours du prochain exercice biennal, une étude sera réalisée sur les incidences du transport maritime pour l'environnement, en coopération avec le REMPEC; des propositions concrètes seront formulées à l'intention des Parties contractantes en vue d'éventuelles activités à appliquer dans le long terme au titre de la Phase IV.

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilité	Indicateurs de résultats	Initiatives connexes
	Production d'énergie et transport maritime				
	<p>1) Élaborer des <i>lignes directrices</i> pour une application, écologiquement rationnelle pour les écosystèmes marins et côtiers, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique aux niveaux national et local</p> <p>2) établir un portefeuille de projets pilotes qui pourraient s'inscrire dans le champ d'action du MEDREP.</p>	<p>1) Politique et mesures visant à appliquer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en Méditerranée (outre le CO2, réduire la pollution en mer et dans l'air).</p> <p>2) Formuler un cadre conceptuel et logique d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique:</p> <p>a) créer des moyens financiers dans deux pays cibles en appui aux projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique;</p> <p>b) recenser les MTD dans certains secteurs d'énergies renouvelables et concevoir le document de projet/préparer un appel d'offres pour l'exécution des projets;</p> <p>c) formuler et appliquer un programme de renforcement des capacités</p>	<p>1) Le MED POL en coopération avec le CAR/PP et le Plan Bleu</p> <p>2) le MED POL en coopération avec le MEDREP</p>	<p>1) Lignes directrices établies</p> <p>2) terrain préparé à l'application des projets pilotes</p>	<p>1) MEDREP, CAR/PP Plan Bleu</p> <p>2) MEDREP</p>
MED POL IV	Préparer un examen des effets du transport maritime sur l'environnement	Document établi	Le MED POL en coopération avec le REMPEC	Activités possibles du MED POL dans l'avenir identifiées	OMI, REMPEC